

# COMMUNIQUÉ



## Agents autorisés

Membres du conseil d'administration des PPQ  
Association des emballeurs de pommes du Québec  
M<sup>me</sup> Sophie Perreault, AQDFL  
M<sup>me</sup> Isabelle Demers, Table filière pomme  
Entrepôts

## Représentants des chaînes

Loblaws, Provigo, Maxi et Maxi & Cie  
Metro  
Sobey's

**23 mars 2022**

## PRIX MINIMUM DE LA POMME TARDIVE DESTINÉE À LA CONSOMMATION À L'ÉTAT FRAIS – RÉCOLTE 2021

Décision du comité de prix du **7 mars 2022** des pommes destinées à la consommation à l'état frais, dont font partie des représentants de l'Association des emballeurs de pommes du Québec et des Producteurs de pommes du Québec, **d'augmenter le prix de la variété Empire en sac à compter du 4 avril 2022 (voir en gras dans le tableau) :**

Date	Sunrise, Paulared, Ginger Gold, Lobo, Délicieuse jaune, Délicieuse rouge et autres tardives (minot 42 lb)	McIntosh, Spartan, Cortland (minot 42 lb)	Gala (minot 42 lb)	Honeycrisp (minot 42 lb)	<b>Empire (minot 42 lb)</b>	Ambrosia (minot 42 lb)
À compter du début de l'écoulement	S : 18,00 \$ C : 21,00 \$	S : 18,00 \$ C : 21,00 \$	S : 20,00 \$ C : 23,00 \$	S : 35,00 \$* C : 50,00 \$ JC : 40,00 \$**	S : 18,00 \$ C : 21,00 \$	S : 23,00 \$ C : 26,00 \$
À compter du 5 janvier 2022	S : 18,00 \$ C : 21,00 \$	S : 19,00 \$ C : 22,00 \$	S : 20,00 \$ C : 23,00 \$	S : 35,00 \$* C : 50,00 \$ JC : 40,00 \$**	S : 19,00 \$ C : 23,00 \$	S : 23,00 \$ C : 26,00 \$
<b>À compter du 4 avril 2022</b>	S : 18,00 \$ C : 21,00 \$	S : 19,00 \$ C : 22,00 \$	S : 20,00 \$ C : 23,00 \$	S : 35,00 \$* C : 50,00 \$ JC : 40,00 \$**	<b>S : 20,00 \$</b> C : 23,00 \$	S : 23,00 \$ C : 26,00 \$
	Le prix des pommes destinées en cellule s'appliquera pour toutes les pommes de calibre 2 ¾ po et plus vendues en vrac dans des contenants de 35 lb et plus.					

**(suite du tableau)**

**SPÉCIFICATIONS POUR LA HONEYCRISP :**

- \* 35 \$/minot en sac – pommes de calibre 2 ½ (63,5 mm) à 2 ¾ po (70 mm) ou pomme de calibre 72 ou plus petite avec de légers défauts et répondant aux normes POMMES QUALITÉ QUÉBEC.
- \*\* 40 \$/minot en cellule : JC : jumbo en cellule : pomme de calibre 64 – 56 – 48 et plus (plus de 3 ¾ po ou 95,25 mm et plus)
- 50 \$/minot en cellule : calibre minimal de la pomme destinée en cellule : 2 ¾ po (70 mm) et inférieur à 3 ¾ po (95,25 mm) jusqu'au calibre 72
- Pédoncule ne doit pas dépasser la cuvette pédonculaire
- Coloration : rouge ou rouge rayé doit couvrir au moins 50 % de la superficie du fruit

S : sac C : cellule

**Pompouce\* : destinée exclusivement aux Centres de la petite enfance et garderies  
(seulement pour les variétés Paulared, McIntosh, Spartan, Gala, Empire et Cortland)**

	Prix / minot de 42 lb			
	Paulared	McIntosh, Spartan, Cortland	Empire	Gala
À compter du début de l'écoulement	12,60 \$	12,60 \$	12,60 \$	14,00 \$
À compter du 5 janvier 2022	12,60 \$	13,30 \$	13,30 \$	14,00 \$
<b>À compter du 4 avril 2022</b>	12,60 \$	13,30 \$	<b>14,00 \$</b>	14,00 \$

\* Précision sur Pompouce : Le prix des pommes avec les calibres 2 ¼ à 2 ½ po est 30 % de moins que les pommes en sac.

## POMME DE CATÉGORIE COMMERCIALE

La Convention de mise en marché avec l'AEPQ intègre une catégorie Canada commerciales avec ses critères de qualité établis en vertu de l'annexe A3, avec une fermeté minimum de 10 lb, et ces pommes sont inspectées selon des critères de qualité établis à l'annexe C. Le **16 août 2021**, le comité a décidé d'établir le **prix minimum à 10 \$/minot** et le calibre minimum sera de 2 3/8 pouces. Donc, selon les besoins des chaînes, certaines parties de lots de pommes déclassées seront payées aux producteurs au prix décidé sans coût de manutention.

## PROCHAIN COMITÉ DE FIXATION DES PRIX DES POMMES DESTINÉES À LA CONSOMMATION À L'ÉTAT FRAIS

Le prochain comité de fixation des prix des pommes destinées à la consommation à l'état frais se tiendra le **11 avril 2022 à compter de 13 h** par conférence Zoom dans le but de rediscuter des dates de mise en marché et le prix des pommes destinées à la consommation à l'état frais tardives.

## COMITÉ DE FIXATION DES PRIX DES POMMES DESTINÉES À LA TRANSFORMATION – RÉCOLTE 2021

Décision du comité de prix du **22 mars 2022** des pommes destinées à la transformation (**voir en gras dans le tableau**) :

DATE	POMMES À JUS STANDARD	POMMES À SAUCE	POMMES À JUS OPALESCENT
À compter du début de la récolte	Hâtives 0,10 \$/lb ou 4,20 \$/minot de 42 lb	Hâtives 0,1325 \$/lb ou 5,565 \$/minot de 42 lb (pour les pommes de fantaisie détournées vers la transformation ou provenant du déclassement)	Hâtives 0,1325 \$/lb ou 5,565 \$/minot de 42 lb (pour les pommes de fantaisie détournées vers la transformation ou provenant du déclassement)
À compter du début de la récolte	Tardives 0,10 \$/lb ou 4,20 \$/minot de 42 lb pour les 20 premiers millions de livres*	Tardives 0,16 \$/lb ou 6,72 \$/minot de 42 lb (pour fins d'entreposage)  0,1325 \$/lb ou 5,565 \$/minot de 42 lb (pour les pommes provenant du déclassement)	
À compter du 8 septembre 2021		Tardives 0,20 \$/lb ou 8,40 \$/minot de 42 lb (pour fins d'entreposage)  0,18 \$/lb ou 7,56 \$/minot de 42 lb (pour les pommes provenant du déclassement)	
Rétroactif au 6 septembre 2021	Tardives 0,12 \$/lb ou 5,04 \$/minot de 42 lb pour les 20 premiers millions de livres*		
À compter du 21 décembre 2021	0,20 \$/lb ou 8,40 \$/minot de 42 lb	0,20 \$/lb ou 8,40 \$/minot de 42 lb (pour les pommes de fantaisie détournées vers la transformation ou provenant du déclassement)	
<b>Rétroactif au 21 mars 2022</b>	<b>0,25 \$/lb ou 10,50 \$/minot de 42 lb</b>	<b>0,25 \$/lb ou 10,50 \$/minot de 42 lb (pour les pommes de fantaisie détournées vers la transformation ou provenant du déclassement)</b>	

\*Le comité de prix se réunira de nouveau pour réévaluer le prix pour l'excédent si nécessaire.

Le prochain comité de prix de la pomme destinée à la transformation se tiendra au besoin dans le but de discuter du prix des pommes tardives.

## DONNÉES D'ENTREPOSAGE AU 1<sup>ER</sup> MARS 2022

---

Voir les données sur la [prise d'inventaires](#) en date du 1<sup>er</sup> mars 2022.

## LISTE DES AGENTS AUTORISÉS

---

Consulter la liste des [agents autorisés](#) en date du 7 février 2022 pour la saison de commercialisation 2021-2022.

**Daniel Ruel, agr.**

***Les Producteurs de pommes du Québec***

G:\Générale 3\Général\communiqués\2021-2022\com 23-03-22.doc